



VILLE de SARREGUEMINES

Les extraits du conseil municipal

- > 18 janvier
- > 2 mars
- > 29 mars
- > 30 avril
- > 10 mai
- > 28 juin
- > 6 septembre
- > 25 octobre
- > 6 décembre

année 2010

**Extrait des décisions prises lors de la
17e réunion plénière du
Conseil Municipal du 18 janvier 2010**

Le Conseil Municipal :

1	Sous 4 abstentions	Approuve le compte rendu de la 16 ^e séance du Conseil Municipal
2	A l'unanimité	Décide d'apporter aux budgets principal et annexes de l'exercice 2009 les modifications permettant d'ajuster les crédits nécessaires en section de fonctionnement pour régler les dépenses engagées et ceux nécessaires à la réalisation des opérations d'ordre de chacune des deux sections, ou entre les deux sections desdits budgets
3	A l'unanimité	<p>Décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de confier à M. Stephan SCHNEIDER la gestion et l'exploitation du restaurant du Casino des faïenceries de la Ville de Sarreguemines. Cette gestion est consentie sur la base d'un bail commercial dont la rédaction est confiée à Me Bastien <p>Les conditions particulières du bail sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ une durée de neuf ans à compter de la date du certificat d'achèvement des travaux -lié au dossier de permis de construire à établir sans délai- ▪ la prise en charge, par le gestionnaire, de l'équipement de cuisine, du mobilier et autres fournitures de premier équipement, nécessaires à l'exploitation de l'activité de restauration, pour un montant de 155 000 € hors taxes, l'ensemble restant sa propriété. ▪ Une copie des factures correspondantes, acquittées par ses soins, sera transmise au BAILLEUR pour lui permettre de prendre acte ; ▪ le rachat, au BAILLEUR, la Commune de Sarreguemines, du fonds de commerce du restaurant du casino, pour un montant de 25 000 € hors taxes. ▪ Le versement de cette somme interviendra à la signature du contrat de bail commercial devant Maître BASTIEN ; ▪ le loyer mensuel pour la Commune est de 1 250,- € HT, applicable à partir de la date d'achèvement des travaux. Ce loyer est indexé sur l'indice INSEE du coût de la construction qui sera connu à la date de signature du contrat de bail commercial ; ▪ un dépôt de garantie, représentant un mois de loyer, est à consigner auprès de la trésorerie principale municipale de Sarreguemines. ▪ Lesdites conditions, ainsi que tous les droits et obligations habituels pour ce type de contrat, sont repris dans un bail commercial, à intervenir. <p>- Les études et travaux d'investissement à réaliser par la Ville, propriétaire, sont à inscrire au budget primitif 2010, pour un montant prévisionnel de 300 000,- € hors taxes.</p> <p>Ces études et travaux comprennent les mises aux normes et séparation de circuits, l'accès aux personnes à mobilité réduite, le réaménagement intérieur des espaces : cuisine, salles de restauration, dégagements, salles de conférences, selon plans validés par le gestionnaire.</p> <p>L'activité de location par la Ville étant assujettie à TVA, ces travaux sont exclus de la procédure administrative du FCTVA et feront l'objet d'une déclaration de TVA par la voie fiscale.</p> <p>L'imputation budgétaire est la suivante : sous rubrique 95 50 « CASINO », nature 2313 constructions», opération CASRES10 « casino, restaurant, année 2010 »</p>

		<p>Le budget 2010 étant voté en cours d'exercice, au mois de mars, Monsieur le Député-Maire ou son adjoint délégué sont autorisés, en cas de besoin, à engager, liquider et mandater ces dépenses nouvelles à hauteur de 30 0 000 € HT avant le vote du budget de l'exercice 2010, au vu des dispositions de l'article 1612-1 du C. G. C. T.</p> <p>- Monsieur le Député-maire ou son adjoint délégué est autorisé à signer tous contrats, avenants et autres pièces contractuelles ou non, à intervenir et ce ci dans le cadre des conditions et crédits budgétaires autorisés par la présente, contrats qui seront passés ou non conformément aux règles en vigueur relatives à la commande publique</p>
4	A l'unanimité	<p>Décide</p> <ul style="list-style-type: none"> - de réaliser l'opération relative aux nouveaux sanitaires pour le Port de Plaisance dans les locaux du Foyer de la Cité - d'inscrire les crédits nécessaires à savoir 91 294,74 € TTC au BP 2010 - d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement de cette dépense nouvelle d'investissement dans l'attente du vote du BP 2010 - d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son Adjoint Délégué à signer tous les actes aux effets ci-dessus
5	Sous 3 oppositions et 1 abstention	<p>Arrête les tarifs de location des locaux du centre social /maison de quartier rive droite</p>
6	A l'unanimité	<p>Décide</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'acquérir les parcelles cadastrées section 77 n° 482 et 483 d'une contenance de 7a85 à M. Thierry GUNTHER et Mlle Marie Christine ZINGRAFF au prix de 47 500 € - ces terrains sont destinés à l'implantation d'un transformateur EDF et à l'amorce d'une future voie de liaison entre la rue du Beau Site et la rue de Blies Ebersing - les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2010 - de faire établir l'acte de vente par devant un notaire et d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son Adjoint Délégué à signer l'acte définitif ainsi que tout document qui s'y réfère
7	A l'unanimité	<p>Décide</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'acquérir les terrains nécessaires à l'aménagement de la voirie pour le prolongement de la rue Ste Marie par un bouclage avec la rue de Ruffec, au prix de 1 600 € l'are auquel se rajoute l'indemnité de remploi après déclaration d'utilité publique - de solliciter, dans la composition de l'article R 11-3 auprès de M. le Préfet de la Région Lorraine, conformément à l'article R 11-21 du Code de l'Expropriation, l'ouverture d'une enquête conjointe préalable et parcellaire en vue de la déclaration d'utilité publique du projet et rendre cessibles les terrains à acquérir Les crédits nécessaires seront prévus au BP 2010 - d'appliquer la taxe des riverains pour ce tronçon nouvellement créé - de faire établir les actes de vente par les notaires de la Ville et de prendre en charge les frais d'acte qui en résultent - d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son Adjoint Délégué à engager la procédure, à signer toutes pièces à intervenir ainsi que tout document qui s'y réfère dans le cadre de cette opération et ce dans la limite des crédits disponibles
8	7 abstentions	<p>Décide</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver le plan d'aménagement prévoyant le déplacement de l'accès au chemin rural desservant les parcelles section 66 n° 82, 85, 86, 1 et 7 pour un montant prévisionnel de 185 000 € TTC - de procéder aux échanges de terrains nécessaires pour la réalisation du nouvel accès - que le projet de nouvel accès sera réalisé en deux tranches avec une

		<p>participation financière du constructeur établie selon convention</p> <ul style="list-style-type: none"> - les crédits nécessaires pour la réalisation de la 1^{ère} tranche (acquisitions et travaux) sont à prévoir en dépenses et en recettes au BP 2010 - les crédits nécessaires pour la 2^{ème} tranche devront être inscrits le moment venu en fonction de l'état d'avancement du projet de la Société BLANC BLEU AUTOMOBILES comme suit <ul style="list-style-type: none"> pour les acquisitions 5 800 € en dépenses et 2 900 € en recettes pour les travaux 63 000 € en dépenses et 35 066 € en recettes - les frais d'arpentage et d'actes seront répartis entre la Ville et le constructeur pour moitié chacun - d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son Adjoint Délégué à signer tout document, acte ou convention, marché d'études ou de travaux à intervenir dans le cadre de la réalisation de cette opération et ce dans la limite des crédits disponibles
9	A l'unanimité	Décide de nommer la salle de spectacle du nouveau centre social – maison de quartier de la rive droite urbaine du nom de l'ancien adjoint honoraire « Alphonse JACOBS »
10	4 oppositions	<p>Décide</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'accepter la mise en place des radios relevés permanents des compteurs d'eau et de la sectorisation du réseau d'eau potable - d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant n° 2 au contrat d'affermage du service d'eau potable ainsi que le nouveau règlement de service - d'autoriser Monsieur le Député-Maire à déposer les demandes de subvention pour les travaux de sectorisation du réseau d'eau potable auprès des différents financeurs (Conseil Général et Agence de l'Eau Rhin Meuse) - d'inscrire 3 000 000 € HT en dépenses d'investissement pour les travaux de sectorisation dans le budget du service d'eau potable et 50 % soit 150 000 € HT en recettes - de passer la surtaxe communale de 0,239 €/m³ à 0,258 €/m³ dès le lancement des travaux de sectorisation
11		<p><u>Modification de l'article 33 du règlement intérieur – Demande du groupe « La Gauche pour Sarreguemines »</u></p> <p>Après exposé des faits, Monsieur le Député-Maire indique qu'il ne donnera pas suite à cette demande</p>
12	A l'unanimité	<p>A - Prend acte des renoncations à l'exercice du droit de préemption</p> <p>B – Prend acte de la communication, en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du CGCT, de l'attribution des marchés</p> <p>C - Prend acte de la communication sur la réalisation d'un emprunt, la souscription de la ligne de trésorerie et la souscription de placements pour l'année 2009</p>

**Le compte-rendu intégral de cette séance peut-être consulté
à la Direction Générale des Services à l'Hôtel de Ville**

Le

Député-Maire,

Céleste LETT

**Extrait des décisions prises lors de la
18e réunion plénière du Conseil Municipal
du 02 mars 2010**

Le Conseil Municipal :

1	A l'unanimité	Approuve le compte rendu de la 17ème séance du Conseil Municipal
2	A l'unanimité	Donne acte de la tenue du DOB relatif au Budget Primitif 2010 et des projets de motion présentés
3	A l'unanimité	Décide de fixer l'indemnité de Conseil due à M. Serge KAWKA, Comptable du Trésor à 100 % du barème autorisé
4	A l'unanimité	Décide d'adhérer à l'association « Lorraine des Jardins » et de verser annuellement le montant de la cotisation (40 € pour 2010)
5	A l'unanimité	Décide d'adopter le règlement de la manifestation « vide-jardin au Jardin des Faïenciers » et de le faire appliquer
6	A l'unanimité	Décide d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - le CCAS pour le compte des « Restos du Cœur » 5 000 € - la Croix Rouge 5 000 € - les Conférences de St Vincent de Paul 3 000 € - l'Equipe Saint Vincent de Paul 3 000 € - la Paroisse Protestante 500 € - non affectée 4 000 €
7	A l'unanimité	Décide d'accorder une subvention de 1 000 € au Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence Val de Sarre (CMSEA) pour l'Opération Ville Vie Vacances (OVVV) organisée lors des vacances de février 2010 : «Berlin, hier et aujourd'hui »
8	A l'unanimité	Décide <ul style="list-style-type: none"> - de procéder à l'acquisition de biens d'équipement de chaufferie à mettre en œuvre dans les écoles - d'inscrire un crédit de 5 500 € au BP 2010 - d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement de ces dépenses nouvelles d'investissement dans l'attente du vote du budget de l'exercice 2010 - d'autoriser le Député-Maire ou son Adjoint Délégué à signer toutes les pièces y relatives
9	A l'unanimité	Décide <ul style="list-style-type: none"> - d'acquérir la parcelle cadastrée section 70 n° 187 d'une contenance de 812 m2 auprès des époux Albert SCHIEL demeurant 22 rue de Deux Ponts sis à Sarreguemines au prix de 14 000 € - d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2010 - de faire établir l'acte de vente par devant un notaire et d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte définitif ainsi que tout document qui s'y réfère

10	A l'unanimité	A - Prend acte des renonciations à l'exercice du droit de préemption B – Prend acte de la communication, en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du CGCT, de l'attribution des marchés C – Prend acte de la communication relative aux dégâts suite à la tempête du 28.02.10
-----------	----------------------	--

**Le compte-rendu intégral de cette séance peut-être consulté
à la Direction Générale des Services à l'Hôtel de Ville**

Le Député-Maire,

Céleste LETT

**Extrait des décisions prises lors de la
19e réunion plénière du Conseil Municipal
du 29 mars 2010**

Le Conseil Municipal :

1	A l'unanimité	Approuve le compte rendu de la 18ème séance du Conseil Municipal
2	Sous 4 abstentions Sous 4 abstentions Sous 4 abstentions	- Approuve le Compte Administratif 2009 - Constate les identités de valeur de la comptabilité principale et des comptabilités annexes avec le Compte de Gestion du Receveur Municipal - Approuve le Compte de Gestion 2009
3	Sous 4 abstentions	Décide - la reprise partielle ou totale dès le vote du BP 2010, des soldes d'exécution de l'exercice 2009, constaté lors du vote du Compte Administratif 2009. - d'affecter les résultats de l'exercice 2009, le cas échéant, et de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires
4	A l'unanimité	Décide de reporter les crédits de paiement non consommés, prévus par la délibération du 30/03/09, de modifier l'AP/CP et d'inscrire les crédits nécessaires au BP 2010 pour le projet d'investissement suivant : → Restructuration du presbytère Saint Nicolas
5	A l'unanimité	Décide de reporter les crédits de paiement non consommés, prévus par la délibération du 30/03/09 pour le projet d'investissement suivant : → Aménagement urbain de la Chaussée Louvain
6	A l'unanimité	Décide de reporter les crédits de paiement non consommés, prévus par la délibération du 30/03/09 pour le projet d'investissement suivant : → Prolongement de la rue Sainte Marie
7	A l'unanimité	Décide de reporter les crédits de paiement non consommés, prévus par la délibération du 30/03/09 pour le projet d'investissement suivant : → Aménagement d'un Jardin sans Limite au Musée Industriel
8	A l'unanimité	Décide de reporter les crédits de paiement non consommés, prévus par la délibération du 30/03/09, de modifier l'AP/CP et d'inscrire les crédits nécessaires au BP 2010 pour le projet d'investissement suivant : → Maison de Quartier Rive Droite Centre Social
9	A l'unanimité	Décide de reporter les crédits de paiement non consommés, prévus par la délibération du 30/03/09 pour le projet d'investissement suivant : → Mise en valeur de la Sarre
10	Sous 4 oppositions Et 2 abstentions	Décide de voter une autorisation de programme pour le projet d'investissement suivant : → Urbanisme semi piétonnisation du Centre Ville

11	<p>Sous 6 oppositions</p>	<p>Prend acte</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'annexe budgétaire relative aux décisions en matière de taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières - du montant des allocations compensatrices versées par l'Etat pour 2010 soit 888 804 € répartis entre : <ul style="list-style-type: none"> ➤ La taxe d'habitation 518 182 € ➤ La taxe foncière sur les propriétés bâties 81 275 € ➤ La taxe foncière sur les propriétés non bâties 7 428 € ➤ La taxe professionnelle 281 919 € <p>Décide d'appliquer un coefficient de variation proportionnelle aux taux de 2009 de 1,047986 soit</p> <ul style="list-style-type: none"> - la taxe d'habitation de 16,96 % est fixée à 17,77 % - la taxe foncière sur les propriétés bâties de 20,35 % est fixée à 21,33 % - la taxe foncière sur les propriétés non bâties de 43,60 % est fixée à 45,69 % <p>Le produit total correspondant s'élève à 10 159 020 € et se répartit entre</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ la taxe d'habitation 4 318 288 € ➤ la taxe foncière sur les propriétés bâties 5 758 673 € ➤ la taxe foncière sur les propriétés non bâties 82 059 €
12	<p>Sous 6 oppositions</p> <p>Sous 4 oppositions</p> <p>Sous 4 oppositions</p> <p>A l'unanimité</p> <p>Sous 4 oppositions</p>	<p>Décide</p> <p>de voter le Budget Primitif 2010</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Compte Principal 2010 - le Compte annexe de l'assainissement 2010 - le Compte annexe de l'Eau 2010 - le Compte annexe des Lotissements 2010 - le compte annexe des parcs de stationnement 2010 <p>- de donner délégation à Monsieur le Député-Maire ou son Adjoint Délégué pour procéder, dans les limites fixées aux présents budgets, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus et de passer à cet effet les actes nécessaires</p>
13	<p>A l'unanimité</p>	<p>Décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de voter l'attribution des subventions municipales 2010 pour un montant total de 4 357 765,20 € - de voter les avances remboursables des résidences « Les Marguerites » et « du Centre »
14	<p>A l'unanimité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - de procéder à des transformations d'emplois à l'état des effectifs - d'adopter le tableau des effectifs permanents et non permanents à temps complet et à temps non complet qui résulte des modifications et qui totalise les effectifs par filières et grades
15	<p>A l'unanimité</p>	<p>Décide d'ajuster le taux pour le calcul de la subvention annuelle versée à l'Amicale du Personnel par la Ville à 2,35 % des crédits inscrits au chapitre 012 corrigé du Compte Administratif de l'exercice antérieur (frais de personnel corrigés) dont 1 ,90 % pour le volet social et 0,45 % pour les activités.</p>

16	A l'unanimité	Prend acte des renonciations à l'exercice du droit de préemption
17 Divers	A l'unanimité	A – Décide d'organiser une série de manifestations dans le cadre de la Commémoration de l'Armistice du 8 mai 1945 dont la réalisation et l'inauguration d'une stèle en hommage aux Malgré-Nous et de charger le Député-Maire ou son Adjoint Délégué de solliciter auprès des Ministères et Collectivités concernés toute subvention pouvant être accordée dans le cadre de cette manifestation.

**Le compte-rendu intégral de cette séance peut-être consulté
à la Direction Générale des Services à l'Hôtel de Ville**

Le Député-Maire,

Céleste LETT

**Extrait des décisions prises
lors de la 20e réunion plénière du Conseil Municipal
du 30 avril 2010**

Le Conseil Municipal :

1	A l'unanimité	<p><u>Déviation Sud</u></p> <p>Décide de valider les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de la concertation préalable.</p> <p>Objectifs poursuivis :</p> <ul style="list-style-type: none">- une diminution du nombre d'accidents rue de Nancy principalement- un transfert d'une part importante du trafic d'échange local sur un axe adapté et sécurisé- une amélioration des échanges entre la zone résidentielle Ouest et la zone d'activités Est- en fonction des enjeux de développement de la Ville et de la CASC, la définition d'un nouveau schéma de voirie <p>Modalités de concertation ::</p> <ul style="list-style-type: none">- une exposition publique du 3 mai au 4 juin 2010 dans les mairies concernées ainsi qu'à la CASC- la tenue par des agents de la Direction des Routes Départementales du Conseil Général de plusieurs permanences techniques ayant pour objet d'informer et d'éclairer le public, ainsi que l'organisation de réunions spécifiques avec les associations, chambres consulaires et administrations.
----------	----------------------	---

**Le compte-rendu intégral de cette séance peut-être consulté
à la Direction Générale des Services à l'Hôtel de Ville**

Le Député-Maire,

Céleste LETT

**Extrait des décisions prises
lors de la 21e réunion plénière du Conseil Municipal
du 10 mai 2010**

Le Conseil Municipal :

1	Sous 1 abstention	Approuve le compte rendu de la 19ème séance du Conseil Municipal														
2	Donne acte de la présentation du	diagnostic réalisé par la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) sur les pratiques de désherbage des services de la Ville – Présentation de la synthèse par Mme JODIN de la FREDON														
3	Donne acte de la présentation du	projet de semi-piétonnisation du Centre Ville : présentation du projet global et de la phase de travaux prévus pour 2010 par MM. DE TOURTIER et ENGASSER														
4	Par 27 voix pour	Désigne Mme Christiane HECKEL pour siéger au Conseil de Surveillance de l'Hôpital Robert PAX														
5	Sous 4 oppositions et 3 abstentions	Autorise Monsieur le Député-Maire à signer la convention de gestion du Centre Social / Maison de Quartier Rive Droite														
6	Sous 1 opposition	Décide d'appliquer les tarifs ci-dessous au périscolaire midi : <table style="margin-left: 40px;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;"><i>Tranches Quotient Familial Fiscal</i></th> <th style="text-align: left;"><i>Tarifs</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>< 333</td> <td>2,40 €</td> </tr> <tr> <td>< 666</td> <td>3,30 €</td> </tr> <tr> <td>< 1000</td> <td>4,80 €</td> </tr> <tr> <td>< 1333</td> <td>5,40 €</td> </tr> <tr> <td>< 1666</td> <td>5,82 €</td> </tr> <tr> <td>> 1667</td> <td>6,00 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>dès la rentrée de septembre 2010, contre un tarif unique de 4 € appliqué précédemment</p>	<i>Tranches Quotient Familial Fiscal</i>	<i>Tarifs</i>	< 333	2,40 €	< 666	3,30 €	< 1000	4,80 €	< 1333	5,40 €	< 1666	5,82 €	> 1667	6,00 €
<i>Tranches Quotient Familial Fiscal</i>	<i>Tarifs</i>															
< 333	2,40 €															
< 666	3,30 €															
< 1000	4,80 €															
< 1333	5,40 €															
< 1666	5,82 €															
> 1667	6,00 €															
7	A l'unanimité	Décide de transférer par décision modificative du chapitre 011 – sous rubrique 8232 « Jardins des Faïenciers » Compte 611 Service MUSE le somme de 10 000 € sur le chapitre 67 sous rubrique 8232 « Jardin des Faïenciers » compte 6714 « Bourses et prix service MUSE »														
8	A l'unanimité	Décide : <ul style="list-style-type: none"> - de céder l'appartement de type F7 en duplex correspondant aux lots 6, 12 et 19 dans la copropriété sis 7, rue des Vosges cadastrée section 1 n° 113 d'une contenance de 2 ares 96 et comprenant un logement et deux emplacements de garage au prix de 180 000 € à M. Paul Antoine JUNG demeurant à SPICHEREN. Les frais résultant de la procédure sont à la charge de l'acquéreur. - d'affecter partiellement le produit de la vente comme suit : <ul style="list-style-type: none"> • Subvention complémentaire de 100 000 € à verser à l'Office de Tourisme sous réserve de l'encaissement effectif du produit de la vente • Inscription par décision modificative d'un crédit complémentaire nécessaire de 100 000 € au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » rubrique 95-0 « Tourisme Ville et Office de Tourisme » article 65743 « subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé «11 FI Service Financier - de réduire l'autofinancement de 180 000 € comme suit : <ul style="list-style-type: none"> o chapitre 021 (recettes) virement section de fonctionnement -180 000 o chapitre 023 (dépenses) virement section d'investissement -180 000 - Le complément de recettes à savoir 80 000 € est à inscrire au chapitre 022 dépenses imprévues de fonctionnement 														

9	A l'unanimité	<p>Décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - procéder à la désaffectation de l'immeuble communal situé place Goethe et cadastré section 04 n° 196 et 198 - de le déclasser dans le domaine privé de la commune - de céder cet immeuble comprenant l'ancien bâtiment de la Trésorerie Municipale et un garage cadastré section 04 n° 196 et 198 d'une contenance totale de 1,95 ares au prix de 380 000 € à CER France - de constituer à cet effet toute servitude nécessaire à cette cession - de mettre à disposition 5 places de stationnement sises section 04 n° 202 d'une contenance de 0,60 are pour une durée de 30 années <p>L'ensemble des frais résultant de la procédure reste à la charge de l'acquéreur.</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte de vente définitif et tout document qui s'y réfère
10	A l'unanimité	<p>Décide</p> <p><u>I - Régime forestier</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de distraire du régime forestier : <ul style="list-style-type: none"> • la parcelle cadastrée Section 82, N° 255/68 à détacher de la Forêt du Forst d'une contenance de 12,71 ares, • la parcelle cadastrée Section 62, N° 53/2 à détacher de la Forêt du Breitzitter d'une contenance de 3,87 ares, - de soumettre au régime forestier : <ul style="list-style-type: none"> • la parcelle cadastrée Section 82, N° 257/68 sise Forêt du Forst d'une contenance de 19,57 ares, • la parcelle cadastrée Section 62, N° 263/70 sise Forêt du Forst d'une contenance de 40,15 ares <p>Le bilan de cette régularisation indique que la Ville a déclassé du régime forestier une surface totale de 16,57 ares et, en compensation, a soumis au régime forestier une surface de 59,72 ares.</p> <ul style="list-style-type: none"> - de solliciter l'arrêté de classement et de déclassé correspondant et d'autoriser M. le Député-Maire ou son Adjoint Délégué à signer tout document s'y référant <p><u>II - Cession</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de céder à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences la parcelle cadastrée Section 62, N° 53/2 à détacher de la Forêt du Breitzitter d'une contenance de 3,87 ares pour un montant de 255,- € et destinée à l'agrandissement de la déchetterie de Foldersviller, - de laisser à la charge des requérants, l'ensemble des frais d'acte dans le cadre de cette vente, - d'effectuer toutes les écritures d'ordre nécessaires de sorties du patrimoine ; le bien est inscrit à l'inventaire sous le n° 39 avec l'imputation budgétaire rubrique 8240 - nature 2117 - VENTES - 23FO, - d'autoriser M. le Député Maire ou M. l'Adjoint Délégué à signer tout acte à intervenir ainsi que tout document qui s'y réfère.

11	A l'unanimité	<p>Décide</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'acquérir la parcelle cadastrée section 60 n° 372/1 d'une contenance de 81,56 ares sise 44, rue de Bitche auprès des héritiers SIBILLE au prix de 83 599 € - d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte de vente définitif et tout document qui s'y réfère
12	A l'unanimité	<p>Décide</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'acquérir au prix du minimum de perception de 5 euros, les immeubles ci-après désignés appartenant à Messieurs Bruno CADARIO et Michel TRIMBORN et faisant partie du lotissement « rue des Perdrix » pour être incorporés dans le domaine public de la voirie communale (133 mètres de voirie) : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Section 18 N° 189 - 5 ares 04 ▪ Section 18 N° 220 - 5 ares 85 - les crédits sont prévus au budget général 2010 rubrique 8220 – nature 2112 – VOIACQ10 – 23FO, - le transfert de propriété sera constaté par un acte notarial à la charge des demandeurs, - d'autoriser M. le Député Maire ou M. l'Adjoint Délégué à signer tout acte à intervenir ainsi que tout document qui s'y réfère.
13.	Sous 4 oppositions et 3 abstentions	<p>Décide</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver le dossier de modification du POS tel qu'il est annexé à la présente délibération et concernant : <ul style="list-style-type: none"> ▪ le reclassement des terrains situés à la pointe entre la rue de la Montagne et la voie de contournement Sud ▪ la suppression de l'emplacement réservé n° 4 relatif à la liaison entre la rue de France et la rue Ronsard ▪ la suppression de l'emplacement réservé n° 13 relatif à l'accès à la zone INAA <p>La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département.</p> <p>Le Plan d'Occupation des Sols modifié sera tenu à la disposition du public à la Mairie de Sarreguemines et à la Préfecture de la Moselle ou la Sous-Préfecture de Sarreguemines aux jours et heures habituels d'ouverture.</p> <p>La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Sous-Préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.</p> <p>La présente délibération et les dispositions résultant de la modification du POS produiront leurs effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des formalités d'affichage et de publicité.</p>
14	A l'unanimité	<p>Décide de dénommer « Square des Malgré-Nous » la partie de l'actuelle Place Sibille située entre la rue du Parc et le tribunal</p>
15		<p>A - Prend acte des renonciations à l'exercice du droit de préemption</p> <p>B - – Prend acte de la communication, en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du CGCT, de l'attribution des marchés</p> <p>C - Prend acte de la communication sur les emprunts structurés souscrits par la Ville</p>

Divers 16	A l'unanimité	A - Décide la réalisation de travaux de rénovation de la piste d'athlétisme du Stade Pierre de Coubertin qui consistent en un remplacement du premier couloir, des réaménagements du réseau d'évacuation avec nouveaux caniveaux, une rénovation du revêtement synthétique, des mises aux normes de la cage à lancer de marteaux et une amélioration de la sonorisation du stade. Le concours financier de l'Etat, de la Région, du Département et de toute autre collectivité ou établissement intéressé par le projet sera sollicité.
	A l'unanimité	B - Décide d'approuver le projet d'aménagement d'un terrain de pétanque à Beausoleil et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à solliciter l'octroi d'une subvention auprès du Centre National pour le Développement du Sport
	A l'unanimité	<p>C - Décide :</p> <p>- de réaliser un échange immobilier avec Monsieur Yannick WETZEL et Mademoiselle Jessica WINTERSTEIN demeurant 4 rue des Prés sis à Sarreguemines et propriétaire de l'immeuble 139 rue de France, dans la forme suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Yannick WETZEL et Mademoiselle Jessica WINTERSTEIN cèdent à la Ville une emprise de terrain de 51 m² à l'arrière de leur immeuble 139 rue de France, cadastrée Section 29, N° 379/102 au prix total de 2 500,- € • La Ville cède à Monsieur Yannick WETZEL et Mademoiselle Jessica WINTERSTEIN une partie de l'édifice du 141 rue de France (grange) cadastrée Section, N° N° 377/100 d'une contenance de 77 m² au prix total de 5 000,- € <p>- les crédits nécessaires à ces transactions sont inscrits au Budget Général 2010 comme suit :</p> <p style="text-align: center;">1) Pour l'acquisition</p> <p>En dépenses, un montant de 4 000 € (incluant les frais de géomètre et d'actes) rubrique 8240 - nature 2118 – FONACQ10 - service gestionnaire 23FO</p> <p style="text-align: center;">2) Pour la cession</p> <p>En recettes, un montant de 5 000 € rubrique 7100 – nature 2132 – VENTES – service gestionnaire 23FO sera ouvert automatiquement</p> <p>- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte de vente définitif et tout document qui s'y réfère,</p> <p>- d'effectuer toutes les écritures d'ordre nécessaires de sorties du patrimoine ; le bien est inscrit à l'inventaire sous le N° 62 avec l'imputation budgétaire rubrique 7100 – nature 2132 – VENTES – service gestionnaire 23FO.</p>

**Le compte-rendu intégral de cette séance peut-être consulté
à la Direction Générale des Services à l'Hôtel de Ville**

Le Député-Maire,

Céleste LETT

**Extrait des décisions prises lors de la
22e réunion plénière du Conseil Municipal
du 28 juin 2010**

Le Conseil Municipal :

1	Sous 1 abstention	Approuve le compte rendu des 20 ^{ème} et 21 ^{ème} séances du Conseil Municipal
2	Donne acte	de la présentation des rapports du maire sur le prix et la qualité des services publics de distribution de l'eau potable et de l'eau industrielle
3	A l'unanimité	Décide de solliciter, au titre du fonds de concours relance économique 2010, la participation financière de 15 000 € de la CASC pour la réalisation des nouveaux sanitaires pour le Port de Plaisance de Sarreguemines
4	A l'unanimité	Décide <ul style="list-style-type: none"> • d'inscrire par voie de décision modificative en recettes (chapitre 77 sous rubrique 900 article 774 subventions exceptionnelles) et en dépenses (chapitre 67 sous rubrique 900 article 6745 subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé) la somme de 16 296 € correspondant au solde de la subvention de fonctionnement versée par l'Etat au titre du FISAC • de verser la somme précitée à l'Union des Commerçants de Sarreguemines (UCALS)
5	Sous 5 oppositions	Décide <ul style="list-style-type: none"> • de solliciter le soutien financier de l'Etat (Fonds Interministériel De Prévention de la Délinquance) pour l'installation de 7 nouvelles caméras de vidéoprotection au centre Ville de Sarreguemines, le coût de l'opération étant estimé à 84 030,72 € avec une subvention prévisionnelle de 50 % soit 42 015,36 €
6	A l'unanimité	- d'inscrire au budget général, par voie de décision modificative, le produit de la cession du bâtiment communal place Goethe, pour un montant de 380 000 €, comme suit : Section d'investissement : <ul style="list-style-type: none"> ○ en recettes, au chapitre 024 « produits des cessions d'immobilisations » 380 000 € ○ en dépenses, au chapitre 23 « immobilisations en cours » 170 000 € destinés à compléter les crédits inscrits pour les travaux de mise aux normes et de réaménagement intérieur et extérieur du restaurant du casino ○ en dépenses, au chapitre 020 « dépenses imprévues » le solde soit 210 000 €
7	Prend acte	De la présentation par Monsieur le Député-Maire du rapport retraçant les actions de développement social urbain menées par la Ville de Sarreguemines

8	A l'unanimité	<p>Décide d'attribuer les subventions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Centre Socioculturel 15 775 € <ul style="list-style-type: none"> • Sorties découvertes 2 233 € • Jeux de mots 1 081 € • Sensibilisation et prévention à la santé et au bien être 2 000 € • Animations collectives familiales 3 000 € • Fonds de participations des habitants 618 € • CLAS Rive Droite 6 843 € - Ludothèque Beausoleil 10 937 € <ul style="list-style-type: none"> • Atelier d'éveil au plaisir de lire 7 437 € • Soutien à la fonction parentale 3 500 € - Mission locale d'Insertion de Sarreguemines 7 925 € <ul style="list-style-type: none"> • Passeport vers l'apprentissage 2 075 € • Favoriser l'accès à l'entreprise 1 550 € • Je veux, je peux 2 775 € • La nature en couleur dans l'assiette 1 525 € - Association Proximité 6 000 € <ul style="list-style-type: none"> • Point rencontre - Equipe de Prévention Spécialisée – CMSEA 3 080 € <ul style="list-style-type: none"> • OVVV – Interculturalité à Berlin 1 000 € • Aventures pour un corps et un esprit sain 1 000 € • En route veres l'emploi 1 080 € - Culture et Liberté 5 868 € <ul style="list-style-type: none"> • CLAS rive gauche Le Carreau 7 500 € <ul style="list-style-type: none"> • Ecole du spectateur FCPE Sarreguemines 800 € <ul style="list-style-type: none"> • Point Ecoute parents élèves EFIC Formation 3 725 € <ul style="list-style-type: none"> • Action individualisée vers l'emploi CIDFF 1 395 € <ul style="list-style-type: none"> • Action d'information et de sensibilisation des acteurs de l'emploi <u>Total général</u> <u>63 005 €</u> <p>Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2010</p>
9	Sous 1 opposition	<p>Décide</p> <ul style="list-style-type: none"> • de verser à la Communauté Israélite de Sarreguemines une subvention à titre d'indemnité de logement du ministre officiant, prorata temporis, sur la base de 2 780,50 € l'an • de transférer par décision modificative la somme de 2 780,50 € du chapitre 012 Charges de personnel nature 641312 – 12 EN sous rubrique 0251 au chapitre 65 Autres charges de gestion courante nature 65744 subvention de fonctionnement personnes de droit privé – Associations diverses sous rubrique 0251 cultes
10	Sous 4 oppositions	<p>Décide</p> <ul style="list-style-type: none"> • de prendre acte du retrait des postes suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ 9^{ème} poste à l'école élémentaire biculturelle de la Blies tout en accueillant très favorablement l'attribution de 1,25 poste de soutien

		<ul style="list-style-type: none"> ○ 7e poste à l'école élémentaire de Neunkirch • d'émettre un avis très favorable à l'attribution d'un poste CLIS 1 à l'école élémentaire de la Montagne supérieure <p>Souhaite</p> <ul style="list-style-type: none"> • le maintien du 3ème poste maternelle de Welferding 																
11	A l'unanimité	<p>Décide</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son Adjoint Délégué à signer la convention ci-jointe à intervenir entre la Ville et l'Etat, représenté par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DSAC Nord Est) et relative à l'intervention de l'équipe spécialisée des bases aériennes du Haut Rhin 																
12	A l'unanimité	<p>Décide</p> <ul style="list-style-type: none"> • de maintenir l'exonération de plein droit prévue à l'article L 2333-7 aux enseignes dont la somme des superficies correspondant à une même activité est inférieure ou égale à 7 m2 • d'appliquer à compter du 1er janvier 2011 une exonération totale sur les enseignes comprises entre 7 et 12 m2 • d'appliquer à compter du 1er janvier 2011 une exonération de 50 % sur les enseignes comprises entre 12 et 20 m2 																
13	A l'unanimité	<p>Décide</p> <ul style="list-style-type: none"> • de procéder à la vente de l'ancienne école maternelle du Parc rue de la Montagne située sur la parcelle cadastrée section 23 n° 446 d'une contenance de 14,31 ares • de procéder à la vente de l'immeuble 14, rue Sainte Croix cadastré section 06 n° 218/165 les lots volume n° 3 et 4 (suivant esquisse en volume n° 482 du 24/02/2004) et comprenant 3 appartements d'une surface utile totale de 409 m2 environ et des combles de 100 m2 environ • de procéder à la vente de l'immeuble 141, rue de France cadastré section 29 n° 376 et 379 d'une contenance totale de 4,47 ares et composé d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée, d'un étage, d'un garage attenant et d'un jardinet à l'arrière • de procéder à la vente de l'immeuble 51 rue Edouard Jaunez cadastré section 13 n° 218 d'une contenance totale de 10,95 ares et comprenant un sous-sol, 2 appartements, un garage et un jardinet à l'arrière • d'utiliser la procédure de vente par adjudication publique avec attribution à la dernière enchère avec une mise à prix de : <ul style="list-style-type: none"> - 150 000€ pour l'ancienne école maternelle du Parc, - 135 000€ pour l'immeuble 14 rue Sainte-Croix, - 45 000€ pour l'immeuble 141 rue de France, - 153 000€ à l'état occupé ou 170 000€ à l'état libre pour l'immeuble 51 Edouard Jaunez, • - d'approuver le cahier des charges fixant les conditions de vente établi par l'étude notariale Bastien/Michalowicz, chargée de la vente de ces biens, • - d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les actes de vente respectifs et tout document qui s'y réfère, 																
14	A l'unanimité	<p>Décide</p> <p>- d'acquérir les parcelles ci-après désignées, nécessaires à la réalisation du lotissement communal du Forst :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Section</th> <th>N°</th> <th>Surface à céder (m²)</th> <th>Valeur à l'are</th> <th>Valeur vénale</th> <th>Remploi</th> <th>Prix de vente total</th> <th>Propriétaires</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>76</td> <td>39</td> <td>953</td> <td>1 600 €</td> <td>15 248 €</td> <td>10 %</td> <td>16 772, 80 €</td> <td>Consorts KRAEMER</td> </tr> </tbody> </table>	Section	N°	Surface à céder (m²)	Valeur à l'are	Valeur vénale	Remploi	Prix de vente total	Propriétaires	76	39	953	1 600 €	15 248 €	10 %	16 772, 80 €	Consorts KRAEMER
Section	N°	Surface à céder (m²)	Valeur à l'are	Valeur vénale	Remploi	Prix de vente total	Propriétaires											
76	39	953	1 600 €	15 248 €	10 %	16 772, 80 €	Consorts KRAEMER											

76	36	1660	1 600 €	26 560 €	10 %	29 216,- €	LAUER Alain
76	41	2054	1 600 €	32 864 €	10 %	36 150,40 €	Consorts PORTE
76	35	1810	1 600 €	28 960 €	10 %	31 856,- €	SCHOENDORFF Gérard
76	33	2761	1 600 €	44 176 €	10 %	48 593,60 €	WEYANT Fernand
76	34	4481	1 600 €	71 696 €	10 %	78 865,60 €	WEYANT Fernand
76	144	252	1 600 €	4 032 €	20 %	4 838,40 €	Consorts SEIBERT
TOTAL		13971				246 292,80 €	

- de faire établir les actes de vente par devant notaire ; les frais qui en résultent, estimés à 10 000,- €, resteront à la charge de la Ville à l'exception des frais liés au règlement des successions et aux mainlevées des hypothèques,

- d'inscrire les crédits nécessaires à ces acquisitions, à savoir 256 292,80 € (246 292,80 € correspondant aux acquisitions + 10 000,- € correspondant aux frais d'actes et de notaire) au budget annexe des lotissements par voie de décision modificative, après BP 2010, comme suit :

- en dépenses au compte d'acquisitions 6015 : 256 292,80 €
- en recettes au compte 274 une avance à verser par le budget général de 256 292,80 €

Il y a lieu d'inscrire en conséquence, les crédits suivants au budget général :

- en dépenses : versement d'une avance au budget annexe des lotissements de 256 292,80 € au compte 8244 / 274 / 00LOTFOL / 11FI
- en recettes : augmentation du montant prévisionnel d'emprunts à réaliser pour 256 292,80 € au compte 8244 / 1641 / 00LOTFOL / 11 FI

- d'autoriser Monsieur le Député Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué à signer tous actes de vente, documents et pièces annexes dans le cadre de la réalisation de ce projet.

15

A
l'unanimité

- d'acquérir auprès de la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences, au prix de 32 032,- € correspondant à l'estimation des Domaines, les parcelles suivantes situées au lieu-dit « Gaensnest » :

Section 70, N° 189 avec 596 m²
Section 70, N° 190 avec 670 m²
Section 70, N° 194 avec 652 m²
Section 70, N° 199 avec 75 m²
Section 70, N° 200 avec 9 m²

- d'imputer les frais d'acte et de notaire, à savoir 1 050,- €, à la Ville,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte de vente définitif et tout document qui s'y réfère,

- les crédits d'un montant de 33 082,- € sont inscrits au budget primitif 2010 sous l'imputation 8240 / 2118 / 23FO / FONACQ10

16

A
l'unanimité

Décide de transférer par décision modificative du chapitre 23 – sous-rubrique 5241 « Terrains nomades » compte 23151 Travaux Service 23UR la somme de 16 684,20 € sur le chapitre 21 sous-rubrique 5241 « Terrains nomades » compte 2188 Acquisitions Service 23UR

17	A l'unanimité	<ul style="list-style-type: none"> - de céder le délaissé cadastré Section 41, N° 377 de 131 m² à Monsieur Michel LERSY, demeurant 6 Chemin des Pruniers à Sarreguemines, pour un prix total de 1 965,- € - de céder le délaissé cadastré Section 41, N° 376 de 25 m² à Madame Gabriele BARRA, demeurant 8 Chemin des Pruniers à Sarreguemines, pour un prix total de 375,- € - l'ensemble des frais qui résultera de ces cessions restera à la charge des acquéreurs, - d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les actes de vente respectifs et tout document qui s'y réfère, - d'effectuer toutes les écritures d'ordre nécessaires de sorties du patrimoine.
18	A l'unanimité	<p>A - Prend acte des renonciations à l'exercice du droit de préemption</p> <p>B - – Prend acte de la communication, en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du CGCT, de l'attribution des marchés</p> <p>C – Prend acte de l'information relative à la modification du règlement intérieur de l'achat public suite à l'arrêt du Conseil d'Etat du 10.02.2010</p>
Divers 19		Néant

**Le compte-rendu intégral de cette séance peut-être consulté
à la Direction Générale des Services à l'Hôtel de Ville**

Le Député-Maire,

Céleste LETT

**Extrait des décisions prises lors de la
23e réunion plénière du Conseil Municipal
du 6 septembre 2010**

Le Conseil Municipal :

1	A l'unanimité	Approuve le compte rendu de la 22 ^e séance du Conseil Municipal
2	A l'unanimité	Décide : <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver la programme prévisionnel 2009/2011 du PACTE 57 se composant des projets « périscolaire » et « Espaces Publics Partagés » - de solliciter la participation financière du Conseil Général de la Moselle au titre du PACTE 57, de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle ou de tout autre organisme public ou privé susceptible d'apporter son concours à ces projets - de donner délégation à Monsieur le Député-Maire pour signer la convention d'application - d'inscrire les crédits correspondants aux budgets respectifs - de charger Monsieur le Maire de constituer le dossier et de l'adresser aux services départementaux
3	A l'unanimité	Décide de réviser le loyer de la tour du restaurant « Au D'Tour » comme suit, à partir du 1 ^{er} novembre 2010 sous réserve que les travaux soient terminés à cette date : loyer de 156,32 €/ mois soit 1 875,79 €/ an
4	Point retiré	Lotissement d'habitation « Les Vergers de Ruffec » 1 ^{ère} tranche 4 lots – Réforme de la TVA immobilière – Loi des Finances rectificative pour 2010 applicable dès le 11 mars 2010
5	A l'unanimité	Décide <ul style="list-style-type: none"> - d'enrichir les collections du musée par l'achat de : <ul style="list-style-type: none"> - une soupière à décor de brindille bleu - un nécessaire de toilette - une coupe sur pied en faïence fine lustrée - une veilleuse en grès fin - de prélever la somme de 10 000 € sur le budget d'investissement primitif 2010 - de soumettre la proposition d'acquisition de la Ville de Sarreguemines au Conseil Interrégional d'acquisition - d'autoriser Monsieur le Député-Maire à solliciter une subvention au Fonds Régional d'Acquisition des Musées
6	A l'unanimité	Décide d'autoriser la modification du budget en transférant la somme de 485,86 € du chapitre 011 « charges à caractères général » vers le chapitre 012 « charges de personnel » aux fins de rémunérer un juré d'examen de fin d'année du Conservatoire
7	A l'unanimité	Décide d'inscrire en dépenses et en recettes au BP 2010, par voie de décision modificative, la somme de 3 000 € correspondant à une subvention versée par le ROTARY CLUB pour l'acquisition de défibrillateurs
8	A l'unanimité M. MAGNANI ne prend part ni aux débats ni au vote	Décide <ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser la réalisation d'un terrain en gazon synthétique au stade de la Lembach rue des Romains - de solliciter le concours financier auprès de l'Etat, de la Région, du Département et de tout autre collectivité ou établissement intéressés par le projet Les crédits sont à inscrire au BP 2011 - d'autoriser le Député-Maire ou son Adjoint Délégué à prendre toutes les décisions dans le cadre de cette opération concernant la préparation, la passation, l'exécution, la poursuite et le règlement des marchés d'études et de travaux, conventions ou autres pièces à intervenir dans la limite des crédits disponibles

9	A l'unanimité	<p>Décide d'accorder une subvention de 2 425 € aux associations participant au projet MACADAM SPORT selon la répartition suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ASS TENNIS 200 € - ASSA 325 € - Cercle Nautique 250 € - CSL Beausoleil 300 € - Judo Club de Sarreguemines 150 € - Sarreguemines Jump 750 € - Tonic Boxe 450 € <p>Les crédits sont inscrits au BP 2010</p>
10		<p>Décide d'accorder une subvention de 1 125 € aux associations au titre du projet JEUNESSE CULTUREL selon la répartition suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CSL Beausoleil 200 € - Arpège 400 € - Centre Socioculturel 525 € <p>Les crédits sont inscrits au BP 2010</p>
11	A l'unanimité	<p>Décide d'attribuer les subventions suivantes dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse :</p> <p>Association du Foyer Culturel 32 213 €</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hip Hop Break Dance 1 171 € • Perfectionnement informatique 2 175 € • Théâtre sur la Ville 28 867 € <p>Culture et Liberté 28 988 €</p> <ul style="list-style-type: none"> • Arts du Cirque 13 393 € • Week-ends monocyclistiques et autres 2 595 € • Ski 13 000 € <p>Ludothèque Beausoleil</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement livre / Atelier Journal 2 006 €
12	A l'unanimité	<p>Décide d'attribuer le nom de M. Gérard FLORSCH à l'observatoire de Sarreguemines</p>
13	A l'unanimité	<p>Décide</p> <ul style="list-style-type: none"> - de verser aux agents qui remplissent les conditions fixées par la réglementation en vigueur, les primes et indemnités visées par la présente délibération, - de prendre en compte le montants forfaitaires de la prime de service et de rendement de la filière technique, - de créer le régime indemnitaire pour le grade d'assistant qualifié de conservation hors classe, - d'actualiser au 1^{er} janvier 2010 les montants des primes, fixées pour chaque grade pour un montant moyen, minimum et maximum, compte tenu de l'évolution de la réglementation, des montants des forfaits et de la valeur du point d'indice de la fonction publique territoriale ; les primes sont définies, grade par grade, au tableau joint en annexe à la présente délibération, annexe faisant partie intégrante de la présente délibération ; - de verser les indemnités horaires pour travaux supplémentaires à l'ensemble du personnel y ouvrant droit, à savoir les fonctionnaires et agents non titulaires de catégorie C, les fonctionnaires et agents non titulaires de catégorie B (sans limitation d'échelon), en fonction des nécessités de service, - de verser des heures supplémentaires aux taux majorés fixés par le code du travail aux salariés recrutés par la collectivités, en fonction des nécessités de service, - de décider que toutes les autres clauses, fixées par décision du Conseil Municipal le 6 février 2004 par délibération modifiée, sont inchangées.

14	A l'unanimité	<p>Décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'acquérir une emprise d'une contenance totale de 68,61 ares environ à prélever de la parcelle cadastrée section 23 n° 443 auprès du Centre Hospitalier de Sarreguemines sis à Sarreguemines, au prix de 472 841 € - les crédits nécessaires à cette acquisition sont inscrits au Budget Général 2010 pour un montant total de 450 000 € et seront complétés par un virement de crédit de 52 000 € prélevés de la sous rubrique 8245 Nature 2138 Opération FONACQ 10 23 FO - de faire établir l'acte de vente par devant un notaire et d'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint Délégué à signer l'acte définitif ainsi que tout document qui s'y réfère
15	A l'unanimité	<p>A - Prend acte des renoncations à l'exercice du droit de préemption</p> <p>B - – Prend acte de la communication, en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du CGCT, de l'attribution des marchés</p> <p>C – Prend acte de la communication des indemnités de sinistres perçues des assurances depuis le Conseil Municipal du 15/09/2009</p> <p>D – Prend acte de la Communication de M. BUCHHEIT Jean Marie en ce qui concerne la participation de VEOLIA au FSL</p>
Divers 16		Néant

**Le compte-rendu intégral de cette séance peut-être consulté
à la Direction Générale des Services à l'Hôtel de Ville**

Le Député-Maire,

Céleste LETT

**Extrait des décisions prises lors de la
24e réunion plénière du Conseil Municipal
du 25 octobre 2010**

Le Conseil Municipal :

1	A l'unanimité	Approuve le compte rendu de la 23 ^{ème} séance du Conseil Municipal																																																
2		Présentation du bilan délinquance																																																
3	Sous 7 abstentions	<p>Décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de solliciter les Fonds Européens INTERREG IV A Grande Région « La Bande Bleue de la Sarre – Vivre la Sarre : la mise en œuvre de la vision spatiale – Phase 2 » à hauteur de 50 % - pour la part non subventionnée de financer le projet sur fonds propres à hauteur de 297 620 € <p>Certifie</p> <ul style="list-style-type: none"> - que les financements mobilisés ne sont et ne seront pas valorisés dans le cadre d'autres projets européens - que d'autres financements publics ou privés, non prévus au plan de financement, ne seront pas utilisés pour couvrir les dépenses réalisées dans le cadre du projet 																																																
4	A l'unanimité	<p>Décide</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'inscrire par voie de décision modificative en recettes et en dépenses chapitre 204 sous rubrique 90 0 article 2042 service 11FI) la somme de 10 322,17 € correspondant à la participation de la Région à l'opération d'investissement rénovation de vitrines du dossier FISAC - de verser la somme précitée de 10 322,17 € aux commerçants concernés comme suit : <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 80%;">CATIMINI</td> <td style="text-align: right;">1 580,69 €</td> </tr> <tr> <td>BEHR</td> <td style="text-align: right;">5 020,42 €</td> </tr> <tr> <td>BUCCI</td> <td style="text-align: right;">2 133,00 €</td> </tr> <tr> <td>CAFE ROMANG</td> <td style="text-align: right;">556,36 €</td> </tr> <tr> <td>BIANCO NERO</td> <td style="text-align: right;">1 031,70 €</td> </tr> </table>	CATIMINI	1 580,69 €	BEHR	5 020,42 €	BUCCI	2 133,00 €	CAFE ROMANG	556,36 €	BIANCO NERO	1 031,70 €																																						
CATIMINI	1 580,69 €																																																	
BEHR	5 020,42 €																																																	
BUCCI	2 133,00 €																																																	
CAFE ROMANG	556,36 €																																																	
BIANCO NERO	1 031,70 €																																																	
5	A l'unanimité	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 80%;">Casino – dégâts des eaux</td> <td style="text-align: right;">530,00 €</td> </tr> <tr> <td>Logement école Montage Supérieure – Dégâts des eaux</td> <td style="text-align: right;">722,94 €</td> </tr> <tr> <td>Ecole Primaire ABCM Beausoleil – Bris de glace</td> <td style="text-align: right;">2 083,20 €</td> </tr> <tr> <td>Boîtes aux lettres logement école de Neunkirch – Choc de véhicule</td> <td style="text-align: right;">259,51 €</td> </tr> <tr> <td>Portes de garages souterrains Place Goethe - Choc de véhicule</td> <td style="text-align: right;">8 945,00 €</td> </tr> <tr> <td>Ecole Primaire ABCM Beausoleil</td> <td style="text-align: right;">3 865,01 €</td> </tr> <tr> <td>Portes de garages souterrains Place Goethe - Choc de véhicule</td> <td style="text-align: right;">2 095,00 €</td> </tr> <tr> <td>Ecole primaire Maud Fontenoy – Dégâts des eaux</td> <td style="text-align: right;">8 452,00 €</td> </tr> <tr> <td>Ecole primaire Neunkirch</td> <td style="text-align: right;">741,52 €</td> </tr> <tr> <td>Hôtel de Ville - Tempête</td> <td style="text-align: right;">417,38 €</td> </tr> <tr> <td>Eglise St Nicolas – Tempête</td> <td style="text-align: right;">2 236,47 €</td> </tr> <tr> <td>Eglise de Neunkirch – Tempête</td> <td style="text-align: right;">2 673,31 €</td> </tr> <tr> <td>Eglise de Felpersviller – Tempête</td> <td style="text-align: right;">1 877,84 €</td> </tr> <tr> <td>Eglise de Welferding – Tempête</td> <td style="text-align: right;">2 596,86 €</td> </tr> <tr> <td>Presbytère de Welferding – Tempête</td> <td style="text-align: right;">1 149,59 €</td> </tr> <tr> <td>Ecole maternelle du Grégersberg – Tempête</td> <td style="text-align: right;">260,76 €</td> </tr> <tr> <td>Ecole primaire de Neunkirch – Tempête</td> <td style="text-align: right;">7 289,84 €</td> </tr> <tr> <td>Ecole primaire Beausoleil – Tempête</td> <td style="text-align: right;">172,76 €</td> </tr> <tr> <td>Ecole primaire des Vergers – Tempête</td> <td style="text-align: right;">897,08 €</td> </tr> <tr> <td>Logement Neunkirch – Tempête</td> <td style="text-align: right;">1 360,16 €</td> </tr> <tr> <td>Casino – Tempête</td> <td style="text-align: right;">750,94 €</td> </tr> <tr> <td>Centre hippique tempête</td> <td style="text-align: right;">572,43 €</td> </tr> <tr> <td>Maison de quartier Beausoleil – Tempête</td> <td style="text-align: right;">484,38 €</td> </tr> <tr> <td>Portes de garages souterrains Place Goethe - Choc de véhicule solde</td> <td style="text-align: right;">279,00 €</td> </tr> </table>	Casino – dégâts des eaux	530,00 €	Logement école Montage Supérieure – Dégâts des eaux	722,94 €	Ecole Primaire ABCM Beausoleil – Bris de glace	2 083,20 €	Boîtes aux lettres logement école de Neunkirch – Choc de véhicule	259,51 €	Portes de garages souterrains Place Goethe - Choc de véhicule	8 945,00 €	Ecole Primaire ABCM Beausoleil	3 865,01 €	Portes de garages souterrains Place Goethe - Choc de véhicule	2 095,00 €	Ecole primaire Maud Fontenoy – Dégâts des eaux	8 452,00 €	Ecole primaire Neunkirch	741,52 €	Hôtel de Ville - Tempête	417,38 €	Eglise St Nicolas – Tempête	2 236,47 €	Eglise de Neunkirch – Tempête	2 673,31 €	Eglise de Felpersviller – Tempête	1 877,84 €	Eglise de Welferding – Tempête	2 596,86 €	Presbytère de Welferding – Tempête	1 149,59 €	Ecole maternelle du Grégersberg – Tempête	260,76 €	Ecole primaire de Neunkirch – Tempête	7 289,84 €	Ecole primaire Beausoleil – Tempête	172,76 €	Ecole primaire des Vergers – Tempête	897,08 €	Logement Neunkirch – Tempête	1 360,16 €	Casino – Tempête	750,94 €	Centre hippique tempête	572,43 €	Maison de quartier Beausoleil – Tempête	484,38 €	Portes de garages souterrains Place Goethe - Choc de véhicule solde	279,00 €
Casino – dégâts des eaux	530,00 €																																																	
Logement école Montage Supérieure – Dégâts des eaux	722,94 €																																																	
Ecole Primaire ABCM Beausoleil – Bris de glace	2 083,20 €																																																	
Boîtes aux lettres logement école de Neunkirch – Choc de véhicule	259,51 €																																																	
Portes de garages souterrains Place Goethe - Choc de véhicule	8 945,00 €																																																	
Ecole Primaire ABCM Beausoleil	3 865,01 €																																																	
Portes de garages souterrains Place Goethe - Choc de véhicule	2 095,00 €																																																	
Ecole primaire Maud Fontenoy – Dégâts des eaux	8 452,00 €																																																	
Ecole primaire Neunkirch	741,52 €																																																	
Hôtel de Ville - Tempête	417,38 €																																																	
Eglise St Nicolas – Tempête	2 236,47 €																																																	
Eglise de Neunkirch – Tempête	2 673,31 €																																																	
Eglise de Felpersviller – Tempête	1 877,84 €																																																	
Eglise de Welferding – Tempête	2 596,86 €																																																	
Presbytère de Welferding – Tempête	1 149,59 €																																																	
Ecole maternelle du Grégersberg – Tempête	260,76 €																																																	
Ecole primaire de Neunkirch – Tempête	7 289,84 €																																																	
Ecole primaire Beausoleil – Tempête	172,76 €																																																	
Ecole primaire des Vergers – Tempête	897,08 €																																																	
Logement Neunkirch – Tempête	1 360,16 €																																																	
Casino – Tempête	750,94 €																																																	
Centre hippique tempête	572,43 €																																																	
Maison de quartier Beausoleil – Tempête	484,38 €																																																	
Portes de garages souterrains Place Goethe - Choc de véhicule solde	279,00 €																																																	

6	A l'unanimité	<p>- Décide d'admettre en non-valeur les sommes figurant sur les états de produits irrécouvrables transmis par la Trésorerie Municipale :</p> <p>n° 1/10 : 45,16 € TTC au Budget Général n° 2/10 : 250,96 € HT = 264,76 € TTC au Budget de l'Assainissement</p> <p>soit un total de : 309,92 € TTC</p>
7	A l'unanimité	<p>Décide de désigner et mandater Maître Jean BARTHELEMY, Avocat à la Cour de Cassation à PARIS pour défendre les intérêts de la Ville dans toutes les procédures contre M. DECK ayant pour objet l'immeuble 30, rue des Sports ainsi que leurs suites.</p>
8	A l'unanimité	<p>Décide :</p> <p>- De procéder aux transformations suivantes de l'état des effectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à effet au 1^{er} novembre 2010 d'un emploi d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps non complet de 27,5/35^{ème} en emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet de 17,5/35^{ème}, à la demande de l'agent pour raisons familiales ; - d'un emploi de rédacteur chef en emploi d'attaché territorial (avis favorable de la CAP en date du 25/03/2010) à effet au 1^{er} juillet 2010 ; - à effet au 1^{er} octobre 2010 de quatre emplois d'adjoint technique de 2^{ème} classe en quatre emplois d'adjoint technique de 1^{ère} classe ; - au 1^{er} octobre 2010 d'un emploi d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe en un emploi d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe ; - au 1^{er} octobre 2010 d'un emploi d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe en emploi d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe ; - au 1^{er} octobre 2010 d'un emploi de brigadier en emploi de brigadier chef principal (avis favorable de la CAP en date du 17/06/2010) ; - au 1^{er} novembre 2010 d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet de 6/20^{ème} (trombone/tuba) en un emploi d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet de 7/20^{ème} ; - au 1^{er} novembre 2010 d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet de 14/20^{ème} (art dramatique) en un emploi d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet de 16/20^{ème} ; - transformation au 1^{er} novembre 2010 d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet de 14/20^{ème} (violoncelle) en un emploi d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet de 15/20^{ème}. <p>- d'actualiser l'état des effectifs en ce sens.</p>
9	A l'unanimité	<p>Décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'autoriser l'épargne de jours de repos compensateurs au compte épargne temps ; - D'ouvrir la possibilité d'une compensation financière des jours épargnés sur le compte épargne temps au-delà des vingt premiers jours, soit sous forme d'indemnisation, soit sous forme d'épargne retraite, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur ; - D'autoriser l'étalement sur quatre ans de l'indemnisation des comptes épargnes temps ouverts jusqu'en 2009 inclus ; - D'actualiser le règlement d'aménagement de la réduction du temps de travail conformément au projet joint à la présente délibération et faisant partie intégrante de celle-ci.
10	A l'unanimité	<p>Décide d'affecter au service Sports, Jeunesse et Vie Associative, par décision modificative, un montant de 4 000 € du chapitre 65 rubrique 8241 article 65744 (politique de la Ville) vers le chapitre 011 rubrique 8241 article 60623 (opération «un fruit pour la récré»)</p>
11	A l'unanimité	<p>Décide d'affecter au service Sports, Jeunesse et Vie Associative, par décision modificative, un montant de 3 696,50 € du chapitre 65 rubrique 5220 article 65742 (animation urbaine)</p> <p>- vers le chapitre 011 :</p>

		<ul style="list-style-type: none"> - rubrique 6236 (impression des affiches) pour 679 € - rubrique 6288(4) (billets de cinéma) pour 728 € - vers le chapitre 67 - rubrique 6714 (Ipod et MP 4) pour 2 289,50 €
12	A l'unanimité	<p>Décide d'attribuer les subventions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mission Locale d'Insertion de Sarreguemines Chantier « métiers du bâtiment » 2 250 € - Chambre de Commerce et d'Industrie En scène pour l'emploi 6 000 € - Equipe Saint Vincent de Sarreguemines Ateliers culinaires 600 € <p>Soit un total de 8 850 €</p>
13	A l'unanimité	<p>Décide</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les avenants financiers au Contrat Urbain de Cohésion Sociale au titre de l'année 2010 - d'accorder une subvention de 3 510 € à la Fédération Culture et Liberté pour les projets « Séjours binational des arts du cirque et de la rue », « week end monocyclistiques et autres », « stages arts du cirque et de la rue » et « atelier arts du cirque et de la rue »
14	A l'unanimité	<p>Décide</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'attribuer une subvention de 112 570 € au centre socioculturel au titre du périscolaire - en cas d'éligibilité, de solliciter la participation de l'Etat, de la Caisse d'Allocations Familiales, du Département, de la Région et de toute collectivité ou Etablissement Public ou privé susceptible d'intervenir sur ce champ
15	A l'unanimité	Décide d'attribuer, dans le cadre de la politique sportive 2010, les subventions déplacements pour un total de 20 000 €
16	A l'unanimité	Décide d'attribuer les subventions aux associations participantes aux Tickets Sport Culture lors des vacances de février, avril et juillet/août 2010 pour un montant total de 27 650 €
17	A l'unanimité	Décide de solliciter pour l'édition 2011 des « Rencontres de la Saint Paul » toute participation de l'Etat ainsi que des autres collectivités susceptibles d'accompagner ce projet
18	A l'unanimité	Décide de solliciter pour l'édition 2011 du Festival « Mir Redde Platt » toute participation de l'Etat ainsi que des autres collectivités susceptibles d'accompagner ce projet
19	A l'unanimité	Autorise Monsieur le Député-Maire ou son Adjoint Délégué à signer la convention, à intervenir entre la Ville et le Département de la Moselle, relative à la reprise des trottoirs et bordures dans la rue de Folpersviller (R.D. 174 N)
20	A l'unanimité	Autorise Monsieur le Député-Maire ou son Adjoint Délégué à signer la convention à intervenir pour l'implantation d'un site TNT au Château d'Eau rue du Champ de Mars/rue des Tirailleurs entre la Ville de Sarreguemines et la Sté TOWERCAST
21	Sous 1 opposition Et 6 abstentions	<p>Décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'annuler la vente par adjudication publique des locaux de l'ancienne école maternelle du Parc prévue par délibération du Conseil Municipal du 28/06/2010 - de céder ces locaux sis 61, rue de la Montagne à Sarreguemines section 23 n° 446 d'une contenance de 14,31 ares au prix de 170 000 € à l'association AGAPE Sarreguemines 30, rue de Lembach à Sarreguemines - de constituer, à cet effet, toute servitude de passage nécessaire à cette cession - les frais résultant de la procédure seront à la charge de l'acquéreur - d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte de vente définitif et tout document qu s'y réfère - d'effectuer toutes les écritures d'ordre nécessaires de sortie du patrimoine
22	Sous 1 opposition	Décide :

	Et 6 abstentions	<ul style="list-style-type: none"> - de confier à un prestataire, après consultation, une mission d'assistance technique, juridique et fiscale pour l'élaboration et pour la mise en place du recouvrement des sommes liées à la gestion des enseignes, ainsi que la mise en place d'un logiciel d'exploitation et si nécessaire, la maintenance annuelle - d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son Adjoint Délégué, à signer la convention à intervenir et d'inscrire les crédits au BP 2011
23	A l'unanimité	<p>Décide de dénommer les deux sections de rues créées à l'Allmend au lotissement « Le Clos Fleuri » comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en perpendiculaire de la rue Jean Lamy : rue Henri Hiegel - en perpendiculaire de la rue du Général Leclerc : rue Edouard Fogt -
24	A l'unanimité	<p>A - Prend acte des renoncations à l'exercice du droit de préemption</p> <p>B - – Prend acte de la communication, en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du CGCT, de l'attribution des marchés</p>
Divers 25		Néant

**Le compte-rendu intégral de cette séance peut-être consulté
à la Direction Générale des Services à l'Hôtel de Ville**

Le Député-Maire,

Céleste LETT

**Extrait des décisions prises lors de la
25e réunion plénière du Conseil Municipal
du 06 décembre 2010**

Le Conseil Municipal :

1	Sous 4 abstentions	Approuve le compte rendu de la 24 ^{ème} séance du Conseil Municipal
2	A l'unanimité	Prend acte de la communication du rapport annuel d'activités et du compte administratif 2009 de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences
3	A l'unanimité	<p>- Décide</p> <p>- d'approuver le programme prévisionnel se composant des projets « Périscolaire » et « Espaces Publics Partagés » selon le plan de financement prévisionnel suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Plan de financement prévisionnel « Périscolaire » : Coût total : 2.732.000 € HT <ul style="list-style-type: none"> - Ville de Sarreguemines : 547.000 € (20,00 %) - Conseil Général de la Moselle : 1.185.000 € (43,40 %) - Caisse d'Allocations Familiales : 1.000.000 € (36,60 %) ➤ Plan de financement prévisionnel « Espaces Publics partagés » : Coût total : 2.900.000 € HT Dépense éligible : 2.630.000 € HT <ul style="list-style-type: none"> - Ville de Sarreguemines : 1.315.000 € (50 %) - Conseil Général de la Moselle : 1.315.000 € (50 %) <p>- de solliciter la participation financière du Conseil Général de la Moselle au titre du PACTE 57 pour ces deux projets, de la Caisse d'allocations familiales de la Moselle pour le projet « Périscolaire » et de tout autre organisme public ou privé susceptible d'apporter son concours à ces projets,</p> <p>- d'inscrire les crédits nécessaires à ces opérations aux budgets respectifs dont au BP 2011:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les espaces publics partagés : 1.250.000 € TTC sous l'imputation suivante : Sous rubrique 8220, Nature 23151, programme 09PIETRA, - Pour le périscolaire Rive Droite sous les imputations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • pour les travaux : Sous Rubrique 64 33, nature 231318, programme 10PRSCAZ pour un montant de 1 479 452 € TTC, • pour le mobilier : Sous Rubrique 64 33, nature 2184, programme 10PRSCAZ pour un montant de 53 820 € TTC, • - Pour le périscolaire de l'ancien hôpital sous les imputations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • pour les acquisitions immobilières : Sous Rubrique 64 33, nature 21318, programme 11 PRSHOP, pour un montant de 480 841 € TTC, • pour les travaux : Sous Rubrique 64 33, nature 231318, programme 11 PRSHOP, pour un montant de 801 320 € TTC, • pour le mobilier : Sous Rubrique 64 33, nature 2184, programme 11 PRSHOP, pour un montant de 74 152 € TTC. <p>- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son adjoint délégué, en cas de besoin, à engager, liquider et mandater la somme :</p> <p>- de 480.841 € nécessaires à l'acquisition de l'immeuble de l'ancien hôpital (Sous</p>

		<p>Rubrique 64 33, nature 21318, programme 11PRSHOP),</p> <ul style="list-style-type: none"> - de 94 675 € nécessaires au démarrage des travaux du périscolaire de l'ancien hôpital (Sous Rubrique 64 33, nature 231318, programme 11PRSHOP), - et de 41 860 € nécessaires au démarrage des travaux du périscolaire rue Colonel Cazal (Sous Rubrique 64 33, nature 231318, programme 10PRSCAZ), <p>et ceci, avant vote du budget de l'exercice 2011, conformément aux dispositions de l'article L 1612.1 du CGCT</p> <ul style="list-style-type: none"> - de solliciter auprès de M. le Président du Conseil Général de la Moselle une autorisation de démarrage anticipé des travaux, - d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son adjoint délégué à signer la convention à intervenir. 																				
4	A l'unanimité	<p>Décide d'inscrire par voie de décision modificative les sommes suivantes en dépenses et en recettes correspondant aux indemnités de sinistres déjà versées par le assurances en 2010 :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td>Saleuse type GX 270 Accrochage portail particulier</td> <td style="text-align: right;">2 176,73 €</td> </tr> <tr> <td>Ecole maternelle Montagne Supérieure - vandalisme</td> <td style="text-align: right;">170,57 €</td> </tr> <tr> <td>Presbytère du Sacré Cœur – Dégât des eaux</td> <td style="text-align: right;">2 627,00 €</td> </tr> <tr> <td>Ecole maternelle Montagne Supérieure – Dégât des eaux</td> <td style="text-align: right;">8 793,88 €</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td style="text-align: right;">13 768,18 €</td> </tr> </table>	Saleuse type GX 270 Accrochage portail particulier	2 176,73 €	Ecole maternelle Montagne Supérieure - vandalisme	170,57 €	Presbytère du Sacré Cœur – Dégât des eaux	2 627,00 €	Ecole maternelle Montagne Supérieure – Dégât des eaux	8 793,88 €	Total	13 768,18 €										
Saleuse type GX 270 Accrochage portail particulier	2 176,73 €																					
Ecole maternelle Montagne Supérieure - vandalisme	170,57 €																					
Presbytère du Sacré Cœur – Dégât des eaux	2 627,00 €																					
Ecole maternelle Montagne Supérieure – Dégât des eaux	8 793,88 €																					
Total	13 768,18 €																					
5	Sous 4 oppositions	Décide de fixer les tarifs, taxes, redevances diverses et loyers pour l'année 2011																				
6	A l'unanimité	Décide d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer le Contrat Enfance Jeunesse Intercommunal 2010 – 2013 pour la partie « Petite Enfance »																				
7	A l'unanimité	<p>Décide de verser les avances sur subventions 2011 ci-après et d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2011 :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td>- Office de Tourisme</td> <td style="text-align: right;">66 800 €</td> </tr> <tr> <td>- Amicale du Personnel Municipale</td> <td style="text-align: right;">85 033 €</td> </tr> <tr> <td>- Aux Arts etc</td> <td style="text-align: right;">3 500 €</td> </tr> <tr> <td>- Centre Socioculturel</td> <td style="text-align: right;">32 881 €</td> </tr> <tr> <td>- AS Sarreguemines Tennis</td> <td style="text-align: right;">16 982 €</td> </tr> <tr> <td>- A.S.F. 93</td> <td style="text-align: right;">22 750 €</td> </tr> <tr> <td>- CSL Beausoleil</td> <td style="text-align: right;">5 500 €</td> </tr> <tr> <td>- Interassociation de Sarreguemines</td> <td style="text-align: right;">20 250 €</td> </tr> <tr> <td>- CCAS</td> <td style="text-align: right;">200 000 €</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td style="text-align: right;">453 696 €</td> </tr> </table>	- Office de Tourisme	66 800 €	- Amicale du Personnel Municipale	85 033 €	- Aux Arts etc	3 500 €	- Centre Socioculturel	32 881 €	- AS Sarreguemines Tennis	16 982 €	- A.S.F. 93	22 750 €	- CSL Beausoleil	5 500 €	- Interassociation de Sarreguemines	20 250 €	- CCAS	200 000 €	Total	453 696 €
- Office de Tourisme	66 800 €																					
- Amicale du Personnel Municipale	85 033 €																					
- Aux Arts etc	3 500 €																					
- Centre Socioculturel	32 881 €																					
- AS Sarreguemines Tennis	16 982 €																					
- A.S.F. 93	22 750 €																					
- CSL Beausoleil	5 500 €																					
- Interassociation de Sarreguemines	20 250 €																					
- CCAS	200 000 €																					
Total	453 696 €																					
8	A l'unanimité	<p>Décide d'attribuer la subvention suivante :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td>- CAP EMPLOI pour l'action « Accompagner les quartiers prioritaires vers l'emploi »</td> <td style="text-align: right; vertical-align: bottom;">3 000 €</td> </tr> </table>	- CAP EMPLOI pour l'action « Accompagner les quartiers prioritaires vers l'emploi »	3 000 €																		
- CAP EMPLOI pour l'action « Accompagner les quartiers prioritaires vers l'emploi »	3 000 €																					
9	A l'unanimité	<p>Décide</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'attribuer la subvention suivante au Centre Socioculturel pour l'action <ul style="list-style-type: none"> • les mercredis éducatifs 5 691 € - de solliciter, en cas d'éligibilité, la participation de l'Etat, de la Caisse d'Allocations Familiales du Département, de la Région et de toute collectivité ou tout établissement public et privé susceptible d'intervenir sur ce champ. 																				
10	A l'unanimité	Décide d'accorder une subvention de 245 € au CMSEA pour l'atelier Jeunes qui s'est déroulé du 25 au 29 octobre 2010.																				

11	A l'unanimité	<p>Décide</p> <ul style="list-style-type: none"> - que la Municipalité participera au financement de classes transplantées dans son Centre d'Accueil et de Vacances « Les Genêts » à LABAROCHE dans les conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • l'élève sera Sarregueminois et fréquentera un des groupes scolaires de la Ville de Sarreguemines • la participation de la Ville sera de 105 € par élève et par semaine <p>- d'inscrire au BP 2011 la subvention d'un montant de 15 750 €</p>
12	A l'unanimité Sous 1 abstention	<p>Décide</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser la mise à la disposition de la Fondation Vincent de Paul de locaux à l'école de la Cité, pour le fonctionnement de l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique de Lettenbach, à compter de l'année scolaire 2010/2011, et de fixer la redevance forfaitaire annuelle à 3 500 € indexée annuellement sur l'évolution de l'indice INSEE des prix à la consommation – Ensemble des ménages France 00 E base 1^{er} juillet 2010 - de fixer à compter de l'année 2011 la participation à verser par le Centre Hospitalier de Sarreguemines, pour la mise à disposition de locaux à l'école de la Cité, à la somme forfaitaire de 3 500 € par an, indexée annuellement sur l'évolution de l'indice INSEE des prix à la consommation – Ensemble des ménages France 00 E base 1^{er} juillet 2010 - d'autoriser le Maire ou l'Adjointe Déléguée à l'Enseignement à signer les conventions ou avenants aux conventions d'occupation du domaine public à intervenir
13	A l'unanimité	Prend acte de la communication du rapport d'activité 2009 de la Société VINCI PARK Services, délégataire des parcs de stationnement du Moulin et du Carré Louvain.
14	A l'unanimité	Prend acte de la communication du rapport d'activité 2009 de la Société VINCI PARK Services, délégataire du stationnement payant sur voirie publique.
15	Sous 5 oppositions et 2 abstentions	<p>Décide</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser le Maire ou son Adjoint Délégué à signer et à exécuter l'avenant n°3 au marché n° 04/2009 « autres bâtiments » détenu par la société SIN et STES de Jouy aux Arches, relatif aux prestations de nettoyage supplémentaires de la salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville et du Casino des Faïenceries, à compter du 03 janvier 2011 jusqu'au 31/12/2011 - l'avenant d'un montant total estimatif de 30 139,20 € TTC pour l'offre de base se décompose comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - <u>Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville :</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Offre de base de 70h mois pour 1391,00 € HT mensuel ○ Offre à la demande : <ul style="list-style-type: none"> ▪ En heure de nuit et dimanche 20,52 € HT de l'heure ▪ En heure de jour 17,10 € HT de l'heure - <u>Casino des Faïenceries :</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Offre de base : 30 h mois pour 709 € HT mensuel ○ Offre à la demande : <ul style="list-style-type: none"> ▪ En heure de nuit et dimanche 20,52 € HT de l'heure ▪ En heure de jour 17,10 € HT de l'heure <p>Ce montant de 30 139,20 € TTC est toutefois susceptible de varier en fonction de l'occupation des lieux. En effet, des heures de nettoyage supplémentaires en semaine comme le week-end pourraient être demandées en fonction du planning d'occupation, facturées aux tarifs « offre à la demande » indiqués ci dessus.</p>

16	A l'unanimité	<p>Décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ D'autoriser le Député-Maire ou son Adjoint Délégué à signer l'avenant n°2 du contrat de délégation de service public de l'eau industrielle ➤ D'autoriser le Député-Maire ou son Adjoint Délégué à signer la convention tripartite (Ville – Véolia – Conti) de fourniture d'eau industrielle ➤ D'inscrire au BP 2011 une dépense en investissement de 80.000,- € TTC au budget annexe de l'eau sous l'imputation : chapitre 23 / nature 2315 / opération AEITIR11 / service 21AG / antenne 231531 ➤ En vertu de l'article 1 de la convention de fourniture d'eau industrielle du 1^{er} décembre 2000, d'inscrire une recette en fonctionnement au BP2011 d'environ 32.858, € HT au budget annexe de l'eau, sous l'imputation chapitre 700 / nature 70128 / service 11FI / antenne 701281. ➤ Considérant que le contrat d'affermage du service de l'eau industrielle qui nous lie à Véolia arrive à échéance le 30 juin 2016, d'amortir l'investissement sur 5 ans. ➤ En vertu de l'article 26 du contrat d'affermage du service de l'eau industrielle et compte tenu de la spécificité technique des travaux et la sécurité sanitaire à garantir pour les usagers du réseau d'eau potable, de confier les travaux à Véolia, exploitant des réseaux pour un montant de 64.858,74 € HT ➤ De porter la valeur de la surtaxe de l'eau industrielle de 0.0644 à 0.09 € HT/m³ ➤ Le budget 2011 étant voté en cours d'exercice, Monsieur le Député-Maire ou son adjoint délégué sont autorisés, en cas de besoin, à engager, liquider et mandater ces dépenses nouvelles à hauteur de 80 000 € TTC avant le vote du budget de l'exercice 2011, au vu des dispositions de l'article L 1612.1 du C.G.C.T.
17	A l'unanimité	<p>Décide</p> <ul style="list-style-type: none"> - de mettre en œuvre la canalisation du fossé de garde le long du lotissement Domaine du Golf de Welferding - de fixer le montant prévisionnel des travaux à 115 000 € - de fixer la participation des propriétaires riverains à 50 % du montant des travaux - que la participation sur les terrains non bâtis sera versée par les futurs constructeurs au moment de l'acquisition - d'imputer en dépenses 25 080 € pour une première tranche en 2010 avec une recette prévisible de 9 405 € - d'inscrire au BP 2011 la somme de 115 000 € en dépenses et 40 000 € en recettes (en tenant compte des terrains non encore vendus) - d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son Adjoint Délégué à signer tout document à intervenir.
18	A l'unanimité	<p>Décide</p> <p>1) Etat des prévisions des coupes 2011 et état d'assiette des coupes 2012</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver l'état de prévision de coupes et la destination des coupes de la forêt communale pour l'exercice 2011. • Coupe parcelles : 12i, 15i, 16i, 21i, 22i, 24i, 28i : <ul style="list-style-type: none"> - L'exploitation du hêtre et du chêne se fera uniquement si le débouché de ces produits est garanti (contrats, préventes, amélioration de la conjoncture). - Vente de tous les produits façonnés : (bois d'œuvre et d'industrie) <ul style="list-style-type: none"> - le Conseil Municipal confie l'exploitation des coupes à l'O.N.F. entrepreneur - les grumes sont vendues par l'O.N.F. par vente par appel à la concurrence, à l'unité de produit ou sous forme de contrat - Le bois d'industrie de certaines parcelles pourra cependant être vendu sur pied à l'unité de produit en fonction du marché. - Bois de chauffage non façonné : <ul style="list-style-type: none"> - le bois de chauffage sera délivré dans les houppiers de ces

		<p>coupes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Conseil Municipal fixe le prix de ces produits à 10 €/stère. <p>- d'approuver le programme d'actions pour un montant maximum de : 107 480,00 € et autorise le Maire ou son Adjoint délégué à signer les devis correspondant à ces travaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coupe parcelle 4i : Vente des produits en bloc et sur pied. • Coupe parcelles 6a, 30a et 31a : Vente des produits sur pied à l'unité de produits. <p>- d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2011 comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dépenses : exploitation et débardage = 107 480,00 € HT - recettes : vente de coupes = 159 437,00 € HT <p>- d'accepter l'inscription à l'état d'assiette des coupes 2012 des parcelles 1i, 2i, 3i, 7a, 17i, 26i, 26v, 27i, 31i de la forêt communale de Sarreguemines pour un volume total estimé de 3 600 m³,</p> <p>2) Programme des travaux d'investissement et d'entretien 2011 en forêt communale.</p> <p>- d'approuver le programme d'actions des travaux patrimoniaux 2011 pour un montant de 30 730,00 €</p> <p>- de confier ces travaux à l'O.N.F. entrepreneur et d'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les devis correspondants.</p> <p>- d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2011 comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chap 023 – (Investissement) = 10 630,00 € HT - Chap 011 – vente de coupes = 20 100,00 € HT <li style="padding-left: 40px;">Total HT = 30 730,00 € HT <p>- de fixer la redevance relative aux autorisations de passage et de stockage en forêt communale de Sarreguemines selon le calcul suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour les tonnages transportés : 1,00€ par m³ et par kilomètre. - pour la surface de stockage des bois : 0,12€ par m² et par mois
19	Sous 3 abstentions	<p>Décide</p> <ul style="list-style-type: none"> - de mettre en œuvre l'aménagement d'une voie nouvelle destinée à la desserte de l'ensemble du secteur gare (bouclage à effectuer depuis la rue Poincaré), - d'acquérir auprès de la SNC NORMINTER l'emprise de la voie actuelle au minimum de perception, soit 5 €. Cette emprise est composée des parcelles Section 22 N° 279, 280 et des surfaces à prélever des parcelles Section 22, N° 269, 25, 207 et 271, - d'acquérir l'emprise nécessaire à la prolongation de la future voie desservant l'arrière de la zone au prix de 11 000 €, conformément à l'estimation de France Domaine. Cette emprise estimée à 411 m² devra être prélevée de la parcelle Section 22, N° 271, - de prévoir les crédits nécessaires au BP 2011 soit 13 000 € pour les acquisitions foncières (y compris frais d'arpentage, d'actes et de notaire) et 120 000 € pour les travaux d'aménagement d'un nouvel accès pour l'ensemble du secteur et des abords de la halle - d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document qui se réfère à cette opération.
20	A l'unanimité	<p>Décide</p> <ul style="list-style-type: none"> - de prendre acte de l'engagement de travaux complémentaires de dépollution à réaliser sur le site de l'ancienne fonderie SESA décidé par l'EPF Lorraine - d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué à signer la convention de travaux et l'avenant n° 1 à annexer à la présente délibération.

21	A l'unanimité A l'unanimité	A - Prend acte des renonciations à l'exercice du droit de préemption B - Prend acte de la communication, en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du CGCT, de l'attribution des marchés
Divers 22	A l'unanimité	<p>Décide</p> <p>- De procéder aux transformations suivantes de l'état des effectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • A effet au 1^{er} novembre 2010 : <ul style="list-style-type: none"> ○ transformation de quatre emplois de contrôleur de travaux, en quatre emplois de contrôleur de travaux principal, ○ transformation d'un emploi de contrôleur de travaux principal, en emploi de contrôleur de travaux en chef, • A effet au 1^{er} décembre 2010 : <ul style="list-style-type: none"> ○ Transformation d'un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe en emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, ○ Transformation de sept emplois d'adjoint technique de 2^{ème} classe en sept emplois d'adjoint technique de 1^{ère} classe, ○ transformation d'un emploi de contrôleur de travaux en emploi de technicien, ○ transformation de quatre emplois de contrôleur principal de travaux en quatre emplois de technicien principal de 2^{ème} classe, ○ transformation d'un emploi de contrôleur de travaux en chef en emploi de technicien principal de 1^{ère} classe, ○ transformation de quatre emplois de technicien supérieur en quatre emplois de technicien principal de 2^{ème} classe, ○ transformation de deux emplois de technicien supérieur principal en deux emplois de technicien principal de 1^{ère} classe, ○ transformation de trois emplois de technicien supérieur chef en trois emplois de technicien principal de 1^{ère} classe. <p>- d'actualiser l'état des effectifs en ce sens.</p>

**Le compte-rendu intégral de cette séance peut-être consulté
à la Direction Générale des Services à l'Hôtel de Ville**

Le Député-Maire,

Céleste LETT